



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 9
ABSTENTION : 0
CONTRE : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 3 février 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

**Délibération n° 01-07022025-03 : Résidence Les Hauts de la Drayre :
Approbation du contrat de gérance mandat avec Vacancéole**

Par délibération du 23 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé de retenir *Vacancéole* en qualité de futur gestionnaire et exploitant de la Résidence Les Hauts de la Drayre.

Au cours des derniers mois, les Parties se sont rapprochées pour finaliser les termes du contrat fixant leurs engagements réciproques.

Assistées de leurs conseils respectifs, les Parties ont arrêté les termes d'un contrat dont le projet est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 2 voix contre (Brigitte ARNAUD et Bruno AVEQUE) ;

- Approuve le contrat de gérance-mandat de la Résidence Les Hauts de la Drayre avec Vacancéole, à compter du 1^{er} décembre 2025, pour une durée de 8 ans ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature des documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS